

La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1996-1997 • N°5 • MAI - JUIN 1997



5



BMW Brussels (Quartier Louise): la confiance tout près de chez vous.



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent.

Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie.

Pour votre facilité, nous mettons un parking à votre disposition.

BMW Brussels

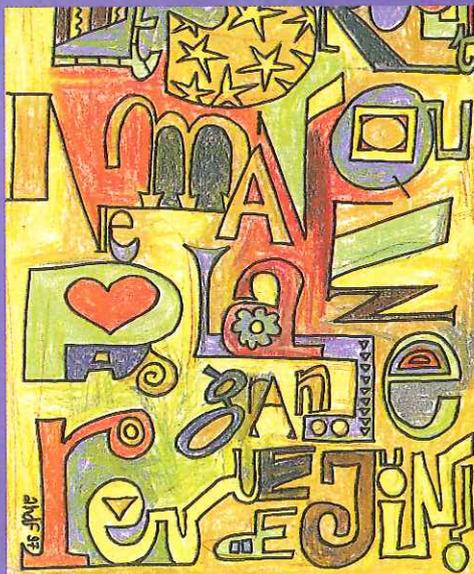
Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22
1000 BRUXELLES (Quartier Louise)
Tél. 02/641 57 11



Si vous aimez conduire

La Conférence



La Conférence N°5
Mai-Juin 1997

Cotisations

Voici le montant des cotisations pour l'année judiciaire 1996-1997 :

- stagiaires : 500 F
- conjoint non avocat d'un avocat stagiaire : gratuit
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
 - 10 ans de barreau et plus : 2.900 F
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.500 F
- membres de la famille judiciaire : 2.900 F
- membres sympathisants : 4.000 F

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer aux activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n° 953-0181713-01 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remercié.

Sommaire

5 Editorial

Chroniques

- 7 • Le jeune barreau et l'Europe, par Michel Vlies
- 11 • Le droit qui change, par Florence Heenen
- 13 • Prêter serment à New York, par Patrick Van Leynseele
- 14 • La Cour d'Assises française, par Miguel D. Desnerck
- 17 • L'interdépendance des contrats (publication des actes)
- 19 • Chronique théâtrale, par Pierre Winand
- 21 • Carrefour des Colonnes, par Emmanuel Plasschaert
- 23 • Le prix Piedbœuf de plaidoiries, par Emmanuel Cornu

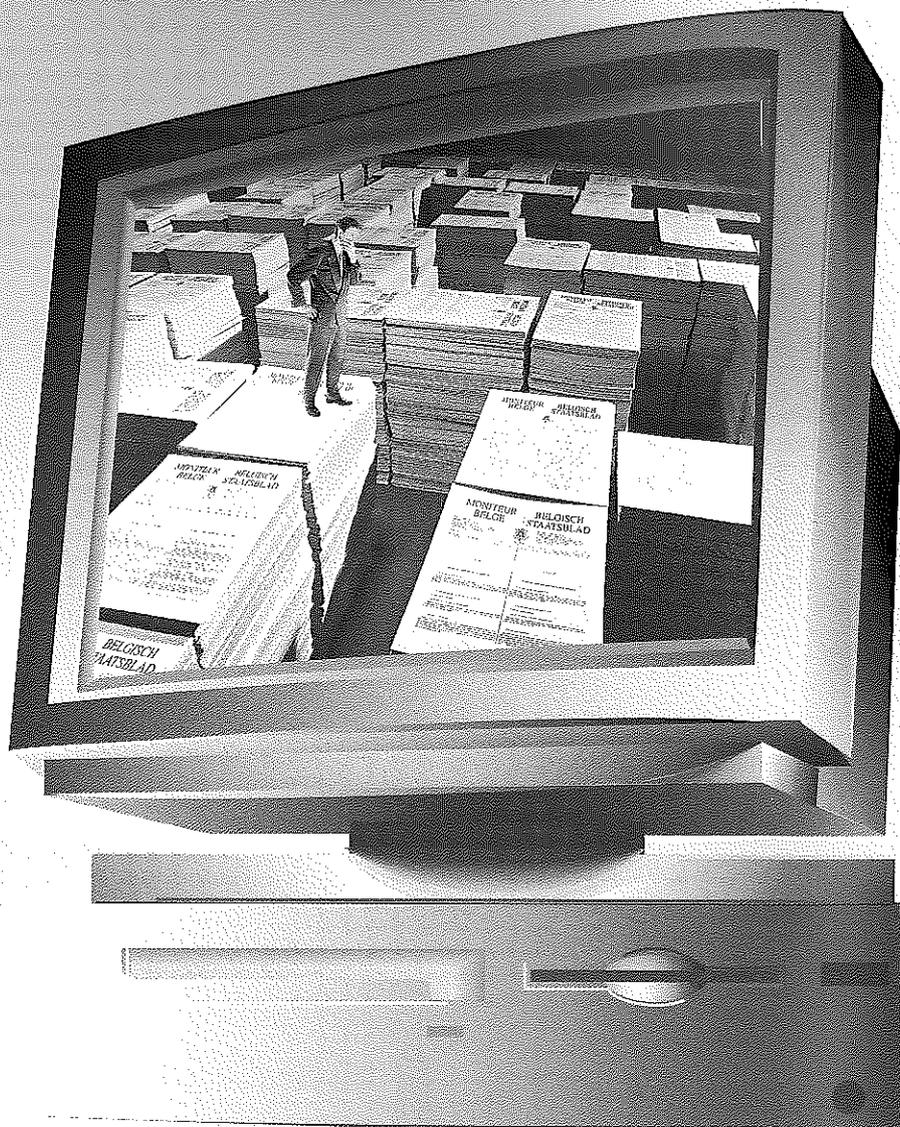
26 Petite et grands échos

Activités

- 28 • Grande conférence Jacqueline Harpman
- 28 • Colloque «Le crédit à la consommation»
- 29 • Déjeuner des notaires
- 29 • Concert de la société philharmonique de Bruxelles
- 30 • Conférence Berryer à Paris
- 30 • Le destin de Pierre
- 30 • Prix Lejeune et Janson
- 30 • Dîner des prix Boels
- 31 • La troisième Nuit des Stagiaires
- 31 • Grande Revue
- 32 • Tournoi de tennis
- 32 • Déjeuner des candidats
- 32 • Assemblée générale

34 Agenda et petites informations

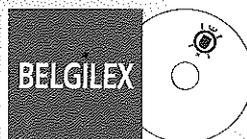
Maintenant, Belgilex, le Moniteur belge électronique, aussi sur Internet



- Chaque matin, pour le sommaire du jour et dès le lendemain pour leur publication officielle, tous les textes publiés au Moniteur belge (*) deviennent désormais disponibles sur Internet.
- Conservés pendant 2 mois minimum, ces textes complètent et enrichissent ainsi la collection des CD-Rom Belgilex qui sont -et continuent- à être édités tous les 2 mois depuis le 1/1/95.
- Bien sûr, le mode de recherche en "texte intégral" développé spécialement pour les CD-Rom de Belgilex et qui a fait leur succès est également opérationnel sur Internet. De même, l'image de chaque page du Moniteur est disponible en copie conforme.
- Gratuit pour les abonnés aux CD-Rom, ce service peut aussi devenir accessible à tout utilisateur d'Internet.

* excepté les annexes.

UN PRODUIT CONÇU ET RÉALISÉ PAR PERFORM DOC UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **l'Écho**



COUPON RÉPONSE

BELGILEX, LE MONITEUR BELGE ELECTRONIQUE

Nom:.....
 Société:
 Adresse:
 Code postal:..... Localité:.....
 Tél:
 Fax:.....
 E-mail:

- Je souhaite être contacté(e) au sujet de Belgilex (Moniteur électronique) sur Internet.
- Je souhaite recevoir de la documentation au sujet de Belgilex (Moniteur électronique) sur Internet.

Date:..... Signature:.....

Veuillez renvoyer ou faxer le coupon à: **Perform.Doc S.A., Rue de Birmingham 131, 1070 Bruxelles**
 Tél 02/526.56.56 - Fax 02/526.56.55 - E-mail: belgilex-info@perform-doc.be

Editorial

Marc Demartin



De tous les mots qui me viennent à l'esprit celui qui, le mieux, définit ce que j'ai ressenti pendant mon année de présidence, est le mot «plaisir».

Dès à présent, je puis vous dire que le jeune barreau m'a donné énormément de joie depuis le mois de juin 1996, j'ai peu dormi, beaucoup travaillé, j'ai toujours eu plusieurs fers au feu mais rien n'a semblé impossible et chaque instant, chaque découverte a été un moment de bonheur grâce aux amis de la conférence, à la commission et au directory.

Ce bonheur, je vous propose de le partager encore pendant les deux mois qui viennent à l'occasion des dernières activités de cette année judiciaire.

Je pense particulièrement à la grande conférence de Madame

Jacqueline Harpman, au colloque sur la Loi sur le Crédit à la Consommation, à la Nuit des Stagiaires et à la Grande Revue.

Mon année de présidence aura toutefois été marquée par des événements qui ont secoué toute la société.

Ces nombreuses secousses ont réveillé beaucoup de monde et le rôle essentiel que joue la justice dans la société démocratique est à nouveau apparu au travers des regards embués.

A l'instant où j'écris ces lignes, j'apprends que les magistrats de Bruxelles organisent une grève ce 29 avril 1997. Ils se plaignent de ne pas avoir les moyens de faire fonctionner convenablement la justice. Depuis des années cette plainte récurrente qui émane du corps judiciaire n'a jamais été sérieusement écoutée.

L'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles s'associe au mouvement et la Conférence du jeune barreau s'en réjouit. En effet, c'est le moment pour nous de sortir de notre mutisme et de notre discrétion. Nous n'hésitons pas à prendre la parole pour nos clients, prenons-la pour la justice.

Il faut en effet que la justice puisse assurer à chacun son juge mais encore faut-il permettre à ce dernier de rendre rapidement des décisions de qualité motivées et pédagogi-

ques afin qu'elles soient comprises et admises par leur destinataire.⁽¹⁾

L'Ordre National ne devrait-il pas, aujourd'hui plus que jamais, jeter tout son poids dans cette bataille pour la justice?

Je voudrais vous entretenir une dernière fois du réseau informatique mis en place par les jeunes barreaux de Belgique.

Ce réseau qui vous permet de communiquer et de travailler en toute sécurité à des prix défiant toute concurrence sera ce que vous voudrez qu'il soit.

Anvers, Gand, Liège, Nivelles, Louvain, Termonde, Ypres, Courtrai et bien sûr Bruxelles sont déjà connectés. N'hésitez pas à nous rejoindre.

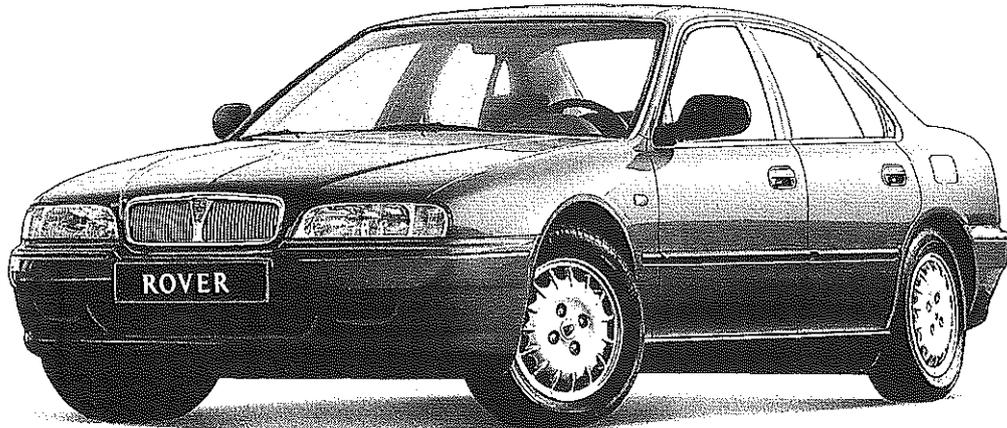
L'Ordre national nous promet un autre réseau informatique. C'est une excellente nouvelle. La concurrence loyale et bien organisée a toujours servi le consommateur et je suis certain que cette saine concurrence entre les réseaux profitera à chacun d'entre nous. La connexion à Lexnet n'empêchera pas la connexion à un autre réseau informatique, quel qu'il soit. La comparaison sera la meilleure garantie du maintien de la haute qualité et des prix bas.

Avant de déposer la plume, je ne peux m'empêcher de vous dire : « A bientôt, à la joie de vous revoir ».

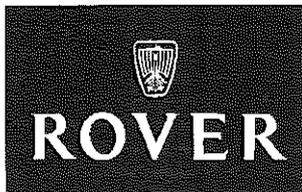


(1) E. Lemmens, Bulletin de la Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège, n° 2, p.3

ROVER 600 ESSENCE OU TURBO DIESEL. QUI D'AUTRE POURRAIT ÊTRE AUSSI GÉNÉREUX?



Rover Série 600 : version essence, à partir 765.000 FB, version Turbo Diesel, à partir de 775.000 FB

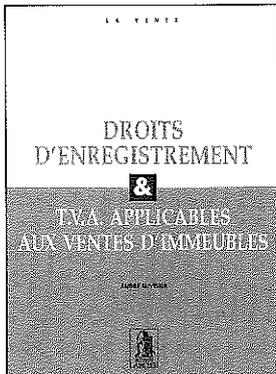


ROVER IXELLES
Rue de Neufchâtel, 7-11
1060 Bruxelles
Tél.: 538.14.24 - Fax : 538.46.57

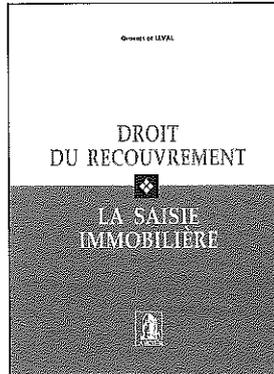
GRAND GARAGE ST MICHEL
Rue de L'Escadron, 35-43
1040 Bruxelles
Tél.: 732.44.00 - Fax : 736.51.31

Prix au 15/11/96 TVAC. Modèle illustré, Rover 620 Si Luxe. Toutes les Rover sont garanties 1 an sur pièces et main-d'œuvre, kilométrage illimité. 3 ans sur la peinture et 6 ans contre la perforation par corrosion. 1 an de Rover Assistance gratuit.

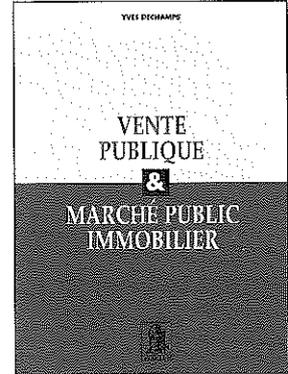
LARCIER



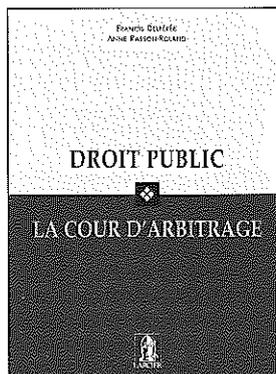
André CUVELIER
1995, 395 p., 6500 BEF



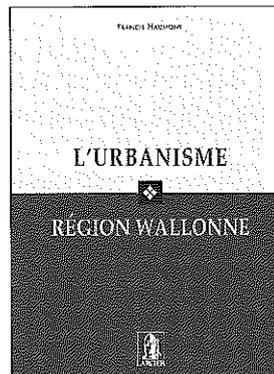
Georges de LEVAL
1996, 472 p., 7670 BEF



Yves DECHAMPS
1996, 144 p., 1950 BEF



F. DELPÉRÉE, A. RASSON-ROLAND
1997, 165 p., 2750 BEF

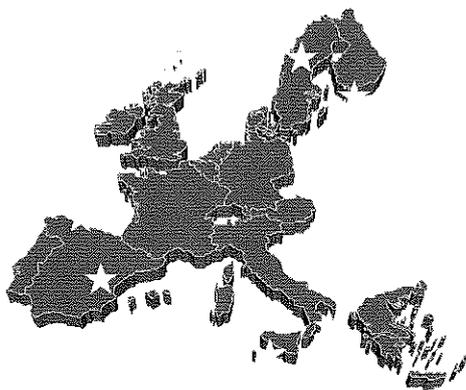


Francis HAUMONT
1997, 1040 p., 14800 BEF



Commandes :
LARCIER
c/o Accès+ sprl
Fond Jean-Pâques, 4
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48 25 00
Fax (010) 48 25 19

Le jeune barreau et l'Europe



A l'occasion du quarantième anniversaire de la signature du Traité de Rome, l'Union des Jeunes Avocats de Paris a invité, les 19 et 20 mars dernier, ses homologues des quinze Etats membres de l'Union euro-

péenne à participer à un colloque ayant pour thème "le jeune barreau et l'Europe".

Partant du constat que l'Europe ne reconnaît pas de rôle spécifique à l'avocat permettant de le distinguer des autres acteurs économiques, l'objet du colloque était de tracer des pistes de réflexion quant au rôle que l'avocat peut jouer dans l'Union européenne que ce soit dans l'élaboration, la transposition, l'application ou la mise à jour de la norme européenne. Les moyens d'action de l'avocat sont connus, allant de la question préjudicielle au droit de pétition devant le Parlement européen.

Il appartient aux jeunes avocats de s'intéresser à ce qui constituera une

partie importante de l'environnement au sein duquel ils évolueront durant toute leur carrière. Le jeune barreau de Bruxelles, invité à représenter la Belgique, ne pouvait être absent à cette importante rencontre.

Lors de la séance solennelle, à laquelle participaient les personnalités les plus importantes du monde judiciaire français, Me Michel Vlies a prononcé un discours traitant du projet de directive européenne relative au droit d'établissement des avocats dans l'Union européenne.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de le reproduire dans les colonnes de ce magazine.

La liberté d'établissement de l'avocat en Europe

Michel Vlies

Réflexions sur le projet de directive européenne

L'Union des Jeunes Avocats de Paris a choisi de célébrer à sa manière - et de quelle manière - le 40ème anniversaire du Traité de Rome.

L'initiative est excellente, non seulement parce qu'elle nous donne l'occasion de nous rencontrer et de contribuer par là même au développement de l'édifice européen, mais également parce qu'elle nous permet de réfléchir ensemble à certaines facettes de notre avenir commun.

Il serait, dans cet esprit, de bon ton de célébrer les mérites - par ailleurs incontestables - du projet de directive européenne destinée à faciliter l'établissement des avocats en Europe, mais l'avocat ne se

doit-il pas d'être aussi celui du diable et de porter dès lors un regard critique sur ce qui l'entoure ?

Certes, de nombreuses dispositions du projet de directive ne prêtent guère le flanc à la critique. Elles rejoignent d'ailleurs largement un système qu'à Bruxelles nous connaissons depuis plusieurs années déjà.

Bruxelles est un carrefour européen et plutôt que de se replier sur lui, notre Ordre a choisi de prendre la mesure de la réalité et de tendre volontairement la main aux avocats étrangers qui s'y sont établis.

Ainsi, un avocat étranger établi à Bruxelles et qui, ne désirant pas

ou n'étant pas dans les conditions pour être admis au tableau de l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles en raison par exemple de sa nationalité non européenne ou, s'il est européen, en raison de l'origine de son diplôme, peut, s'il le désire, et doit, s'il tient à collaborer ou s'associer avec un avocat bruxellois, solliciter son inscription sur une liste spéciale, réservée aux membres de barreaux étrangers.

Telle inscription lui confère notamment le droit d'exercer comme telle son activité d'avocat, à titre permanent et sous son titre professionnel d'origine.

A Bruxelles - la situation n'est pas la même au sein d'autres Barreaux

belges -, la directive européenne, lorsqu'elle sera définitivement adoptée, ne constituera donc pas une révolution.

Sans être une révolution, la directive entraînera toutefois certains évolutions et je ne suis pas certain qu'elles doivent être nécessairement approuvées.

Aujourd'hui en effet, le confrère installé à Bruxelles et désireux d'exercer sa profession sous son titre d'origine s'engage soit à ne pas pratiquer le droit belge, soit à ne le faire qu'en s'entourant des conseils d'un avocat belge clairement identifié.

Rien n'empêche l'avocat étranger de pratiquer librement sa profession en droit communautaire, en droit international et dans le droit de son pays d'origine. Seule la pratique du droit belge est soumise à des restrictions.

Toute la question est de savoir si ces restrictions sont ou non légitimes.

Personne ne contestera que la profession d'avocat est intimement liée à un ordre juridique qui est et reste largement national. Certains le regretteront, d'autres s'en réjouiront, mais c'est un fait.

Et si rien ne permet de croire qu'un médecin détenteur d'un diplôme français exercerait moins bien son activité en s'installant en Belgique plutôt qu'en France ou vice-versa d'ailleurs, je me permets d'être beaucoup plus sceptique s'agissant d'un avocat.

Le droit objectif auquel il a consacré ses études constitue le milieu naturel d'exercice de la profession de l'avocat. S'il en sort, il court le risque de ne plus être qu'un poisson jeté sur la berge.

Si nous estimons souhaitable ou à tout le moins légitime que notre profession dans son ensemble impose à ses membres des critères de qualité, il est alors tout aussi légitime d'imposer certaines restrictions à la liberté d'établissement pour autant bien entendu qu'elles soient liées, non à la nationalité de

l'intéressé, mais à l'origine de son diplôme.

Il faut savoir que sous le régime de la future directive, de telles restrictions pourront se maintenir, mais uniquement en ce qui concerne la représentation et la défense du client en justice. En revanche, la consultation sera entièrement libre, quel que soit le domaine de celle-ci.

Pour les raisons que je viens d'exposer, je ne pense personnellement pas que cette évolution soit souhaitable, mais il faut bien reconnaître que dans de nombreux cas elle ne sera guère perceptible.

Ainsi en Belgique, où l'avocat ne dispose d'aucun monopole de la consultation, il n'est de toute manière pas possible d'interdire à quiconque de donner une consultation en droit belge.

Seule l'interdiction de donner une telle consultation sous le titre d'avocat est aujourd'hui permise. Elle ne le sera plus demain, vis-à-vis des confrères ressortissants de l'Union Européenne et sous la seule réserve de leur obligation de ne consulter que sous leur titre professionnel d'origine.

Tout cela est finalement question de nuances et les quelques regrets qui sont les miens seront sans doute rapidement oubliés.

En revanche, le régime de l'article 10 du projet de directive, relatif à l'assimilation, dans certaines conditions, à l'avocat de l'Etat d'accueil me paraît plus inquiétant.

Aujourd'hui et conformément aux possibilités laissées par la directive relative à la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur, l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles impose un contrôle d'aptitude aux détenteurs de diplômes étrangers.

Demain, sauf à interpréter de manière très extensive l'actuel projet de directive, un tel contrôle d'aptitude ne pourra plus être exercé vis-à-vis de celui qui sera en mesure de faire état de l'exercice régulier d'une activité dans le pays

d'accueil.

Vis-à-vis de l'ensemble de la profession, je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un progrès.

Voici des années que nous nous plaignons de notre image de marque. Quelques campagnes publicitaires peuvent sans doute l'améliorer, mais ce serait un leurre de croire qu'elles suffisent.

Nous devons aussi apprendre à balayer devant notre porte et veiller avant tout à la qualité de notre profession.

Ceci, il est vrai, ne s'adresse pas spécifiquement aux seuls détenteurs de diplômes étrangers, loin s'en faut.

Il n'empêche que si, comme j'en suis intimement convaincu, le progrès passe par le contrôle de la qualité, tout ce qui contribue, peu ou prou, à limiter la portée même de ce contrôle ne peut être considéré comme un progrès.

Je ne voudrais cependant pas en terminer sur une note quelque peu pessimiste.

Les quelques critiques que j'ai émises ne doivent pas nous faire oublier que la liberté d'établissement de l'avocat en Europe peut elle aussi contribuer à accroître la qualité du service rendu.

Elle répond d'ailleurs aux besoins des usagers du droit, sollicitant de plus en plus de conseils rendant nécessaire la maîtrise de plusieurs droits nationaux.

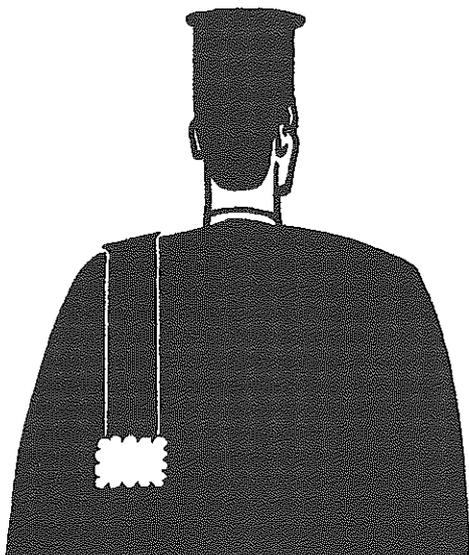
C'est en cela que cette liberté d'établissement est nécessaire, mais elle ne sera sans doute réellement utile que si, entre avocats de pays différents, la concurrence fait place à la coopération.

C'est là le voeu que je forme. ■

Internet, vous dites !

Non merci,

LEXnet me suffit pour
communiquer avec le monde entier

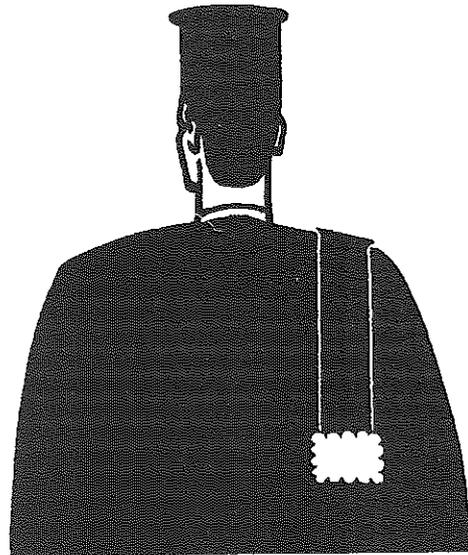


si ray

LEXnet, vous offre votre propre adresse électronique et vous permet de communiquer instantanément des volumes de données à plusieurs correspondants dans le monde.

Oui,

LEXnet m'offre, en option,
l'accès Internet qu'il me faut



si ray

L'option Internet est proposée sans redevance* à tous les utilisateurs de Lexnet. Surfer sur le web est à votre portée avec des temps de réponses garantis.

* prix par minute d'accès

LEX *net*

le réseau juridique belge

LEXnet sa
Avenue Ducpétiaux 53A
1060 Bruxelles

Tel: 02/534.85.03 • Fax: 02/534.42.43
Email: Lexnet@lexnet.be • <http://www.lexnet.be>



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

FONDS DE PENSION

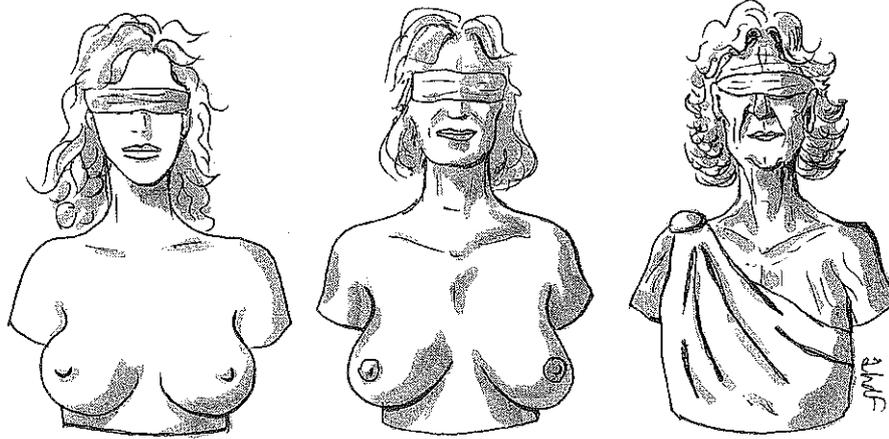
- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant - ou non-réversible
- en cas de décès, sur simple demande, le paiement immédiat de la réserve mathématique de la rente projetée, sous forme d'un capital
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 BEF et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

- une allocation inconditionnelle de 100.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 160.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 160.000 BEF/an (180.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté

Le droit qui change

Florence Heenen



Au lecteur à la recherche d'une loi rare, ou d'un arrêté frivole et merveilleux, sa jouissance intellectuelle ne sera aujourd'hui pas rasasiée...

Toutefois, confrontée à cette vacuité juridique pré-printanière, et parce que la décence m'impose à ne titiller que les rubriques classiquement établies, il m'a été permis de vous dégoter ceci:

1. En droit des sociétés commerciales:

Les sociétés commerciales constituées avant l'entrée en vigueur de la loi du 13 avril 1995 modifiant les lois sur les sociétés commerciales doivent rendre leurs statuts conformes aux dispositions de la loi au plus tard le 1er juillet 1998 (A.R. 10 janvier 1997 - MB 5 février 1997, p.2142).

2. En matière de crédit hypothécaire:

Citons l'A.R. du 17 janvier 1997 (MB 10 février 1997, p3036) qui prévoit la date d'entrée en vigueur de la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire à la date de publication du présent arrêté.

3. En matière de carte d'identité sociale:

La loi du 27.12.1996 portant modernisation de la sécurité socia-

le et assurant la viabilité des régimes légaux de pension prévoyait explicitement la généralisation d'une carte d'identité sociale (C.I.S.).

L'instauration de cette C.I.S. devait permettre une identification plus fiable des assurés sociaux, mais également de permettre à ceux-ci d'obtenir un service plus rapide et correct des différents organismes sociaux.

La mesure légale vient d'être concrétisée par un premier arrêté (A.R. 18.12.1996 - MB 07.02.1997).

Charte sociale européenne:

La loi du 26 septembre 1996 approuve le Protocole additionnel à la Charte sociale européenne, et Annexe faits à Strasbourg le 5 mai 1988 (MB 26 mars 1997, p.7125).

4. En matière de protection de la vie privée:

Dorénavant l'Ordre national des avocats de Belgique peut, sous certaines conditions, accéder aux informations du Registre national des personnes physiques (A.R. du 26 février 1997 - MB 14 mars 1997, p.6017)

5. En droit fiscal:

L'AR/CIR 92 a été modifié en matière d'avantages de toute natu-

re par l'AR du 17 mars 1997 (MB 27 mars 1997, p.7253) et en matière de pourvoyeurs de main-d'oeuvre par l'AR du 28 février 1997 (MB 27 mars 1997, p.7252).

6. En droit budgétaire:

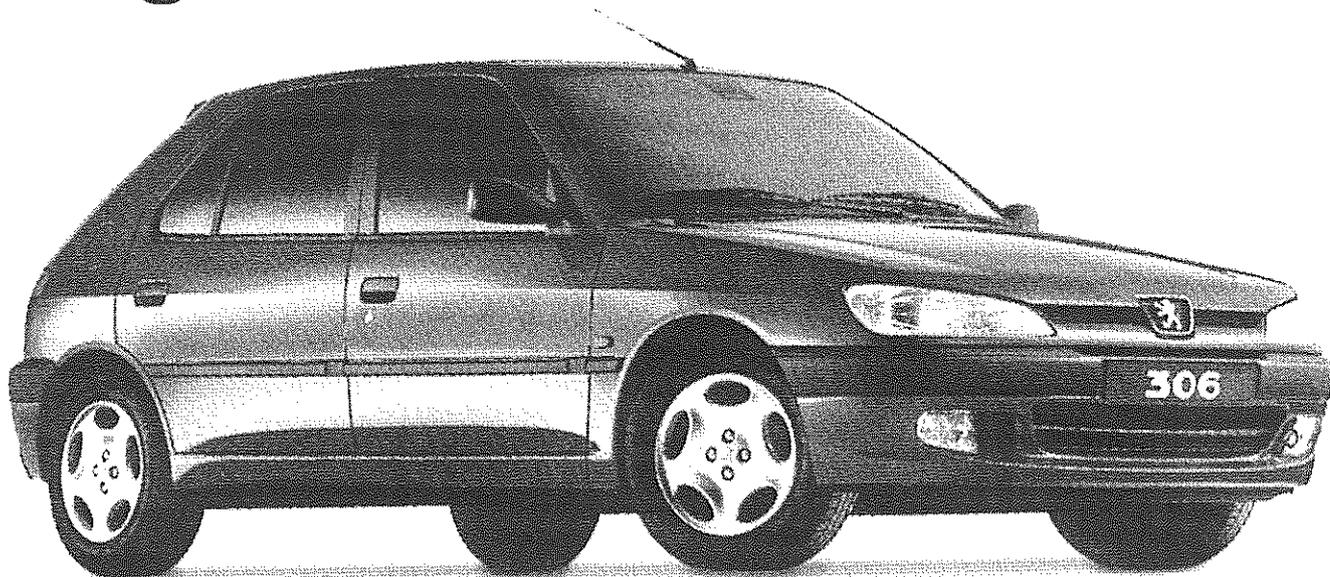
Le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1997 vous intéresse? Sachez que la loi du 16 décembre 1996 (MB 12 mars 1997, 2ème éd.) s'y consacre longuement ...

7. Et enfin, pour les amoureux des bêtes*:

Si cette matière a fait l'objet de la loi du 15 mars 1971 portant approbation de la Convention européenne du 13 décembre 1968, il aura fallu attendre plus de...26 ans pour qu'elle soit habillée de son indispensable arrêté d'exécution (A.R. du 20 décembre 1997 - MB 13 mars 1997, p.5910)...Sacree Belgique!

* ndr!: en matière de protection des Zanimaux.

Lifting réussi. Voici le nouveau visage de la nouvelle Peugeot 306.



MODÈLE PRÉSENTÉ: 306XT. JANTES EN ALUMINIUM
ET PEINTURE MÉTALLISÉE EN OPTION.

Voilà, la nouvelle Peugeot 306 a été complètement reliftée. Avec un nouveau visage plein de caractère, prêt à toutes les comparaisons. Sans parler de ses **nouvelles teintes** et de ses **jupes couleur caisse**. Heureusement, son caractère ne s'arrête pas là. Elle a entre autres **2 nouvelles motorisations essence 16 soupapes** d'une souplesse tout ce qu'il y a de plus dynamique. Mais à quoi servirait ce caractère sans la sécurité ? C'est pourquoi la nouvelle Peugeot 306 dispose, de série, de **renforts de structure**, d'**absorbeurs de chocs**

dans les portes, de **2 airbags** (conducteur et passager), d'un **rétroviseur asphérique** (sans doute pour admirer sa nouvelle ligne), d'un **antidémarrage électronique** et d'un **troisième feu stop**. Et en option, selon les versions, d'un essuie-vitre automatique et d'airbags latéraux. Pour juger du résultat de ce lifting, passez chez votre distributeur Peugeot.

On devrait **toujours comparer** sa voiture à la **nouvelle 306**.

La nouvelle Peugeot 306 offre une gamme complète de motorisations (essence, diesel et turbo diesel), de carrosseries (3, 4, 5 portes, cabriolet et bientôt d'un break) et de 4 niveaux de finitions. Il y a déjà une nouvelle Peugeot 306 à partir de **471.400 Bcf***.
* Prix au 15/04/1997 T.V.A.c.

Venez la découvrir chez:

PEUGEOT UCCLE DROGENBOS
FILIALE PEUGEOT

290, rue de Stalle • 1180 BRUXELLES • Tél. 02/333.33.33

Nouvelle
306 
PEUGEOT



Patrick Van Leynseele

Libre propos Prêter serment à New York

N°5
La Conférence

Mercredi 29 janvier 1997 : enfin le jour de voir comment l'on prête serment et l'on devient "Member of the New York Bar". Ceci des mois après la période de "bloque" pour passer l'examen d'entrée ; après l'expérience harassante de cette épreuve écrite, véritable course contre la montre, présentée en même temps que 15.000 autres candidats, dans des salles gigantesques où l'on entend voler les mouches et crisser les plumes ; où les cerveaux fument tout au long des quatre fois trois heures que dure le calvaire ; après le parcours du combattant pour réunir les attestations, diplômes et autre affidavits requis.

Il faisait, comme souvent à New York l'hiver, superbe et froid sur Brooklin Heights ce jour là. La "downtown sky line" et le pont suspendu en toile de fond, ça ne manque pas de charme. Bien que tous les impétrants aient été prévenus de l'exiguïté de la salle d'audience, une foule impressionnante de "proud moms and dads", tout endimanchés, s'entasse là pour assister à la consécration du fiston ou de la fille. Dehors, une armada de limousines ("stretched" ou non) ronronne d'impatience pour les amener fêter l'événement. Touchant. And so very American.

A l'intérieur, suivant un rituel manifestement bien rôdé par le nombre de cérémonies qui ont lieu tous les mois, les choses se passent à peu près comme chez nous. Un greffier qui vous mets en rang (il porte une étoile de shérif à la poitrine et un pistolet au ceinturon) ; un mot de bienvenue au sein du barreau ; un petit laïus de la part du Président du Tribunal sur les devoirs de l'avocat. Un serment prêté collectivement de respecter fidèlement les constitutions des Etats-Unis et de l'Etat de New

York, et ... Bingo ! Vous voilà membre de ce barreau. Comme environ ... 115.000 autres "members of the New York Bar" 1.

Même après deux ans passés à New York et l'habitude que cela donne de voir une certaine diversité, il est intéressant de voir la tête de ceux qui ont prêté serment ce jour là. Les +/- 250 nouveaux membres du barreau dans cette salle représentent bien ce qu'est New York : il y en a de toutes les couleurs, de toutes les catégories sociales. Au risque de faire de l'analyse primaire des apparences, il y a ceux qui ont réussi à entrer dans les "white shoe firms", comme ceux dont les origines et l'éducation sont proches des quartiers défavorisés du Bronx, de Queens ou de Brooklyn. Outre l'anglais, l'on parle espagnol, italien, hébreu, arabe, russe ou chinois dans l'assistance. Et autre chose aussi, mais là je ne vois pas tout de suite quoi ...

Manifestement à New York comme à Bruxelles, le droit ne se pratique pas que dans les grands cabinets d'affaires. Là bas, comme ici, c'est dans les salles d'audience que l'on voit qu'il y a une autre vie, un autre dynamisme, d'autres richesses et d'autres valeurs au barreau que celles que je connais mieux. Le métier d'avocat, c'est aussi les disputes entre voisins ou entre époux ; les audiences nocturnes des "nights courts".

Il y a des avocats qui seront proches des gens et de leur quartier ; ceux qui expliqueront la règle de droit et le fonctionnement de la société aux gens ; ceux qui ont une vocation et une fonction sociale affirmée. Mais aussi ceux dont il est écrit sur le visage qu'ils deviendront les "ambulance chasers" tant décriés ; ceux qui traiteront les

affaires de "P/I" (personal injury) et les "slip and fall", terreurs des assureurs, cornes d'abondance potentielles pour le "plaintiff Bar" (un lobby puissant et redouté du monde des grandes sociétés, dont les membres vivent du "contingency fee", notre pactum de quota litis).

Que de différences et de similitudes entre ces deux cultures juridiques, souvent - pas toujours - proches dans les résultats, autant qu'éloignées dans leurs origines et dans leurs méthodes. Tous ces nouveaux avocats ne comprendront pas que nous autres "civil law lawyers" ne puissions pas avoir de contacts avec les témoins. Pour eux, ne pas "préparer", "coacher" les témoins peut au contraire constituer une faute professionnelle. Il leur est inconcevable de ne pas mener sa petite enquête personnelle.

Tout cela est à la fois banal et exaltant.

Etre membre du barreau de New York en plus de celui de Bruxelles ne change pas votre vie. Je suis et je reste avant tout avocat belge. Une double appartenance ne constitue en définitive qu'une forme de reconnaissance du fait que l'on est en mesure de comprendre, d'expliquer, d'interpréter et de gérer les différences qui existent entre deux systèmes, et les conflits qui peuvent naître des disparités. Ce que les Américains appellent "bridging gaps" : être une passerelle, un traducteur de concepts juridico-culturels, un médiateur entre acteurs confrontés aux différences entre deux systèmes.

Et puis, il y a le plaisir d'avoir vécu, d'être et de revenir à New York ...

1 Ce qui comprend, il est vrai, non seulement les avocats, mais aussi les magistrats et les juristes d'entreprises. A noter qu'il y a un peu plus d'un million d'avocats aux Etats-Unis, soit environ un par 260 habitants. Qui a dit qu'il y en a trop en Belgique ?

Libre propos

La Cour d'Assises française en réforme: des pistes pour notre droit criminel ?

Miguel D. Desnerck

Le ministre français de la justice Jacques Toubon a exposé récemment son projet de réforme de la Cour d'Assises. L'assemblée nationale devrait en débattre au début de l'an prochain. Ce projet n'est qu'un des maillons de la révision souhaitée du code de procédure pénale français.

En Belgique, articles divers et colloques ont traité le même sujet. Et récemment, à la veille de son admission à l'éméritat, le Procureur Général près la Cour d'appel de Liège déclarait que la Cour d'Assises ne répondait plus aux besoins de notre société.

Le jury populaire a été longtemps considéré comme l'une des pierres d'angle de la démocratie, l'une des armes contre l'arbitraire. Il est critiqué aujourd'hui par pas mal de bons esprits.

Que lui reprochent-ils ? l'incompétence des jurés, le défaut de motivation du verdict, l'absence d'un droit d'appel, l'oralité et la longueur des débats.

Pour ne pas allonger notre propos, restons-en à relever dans le projet français quelques réponses à ces griefs.

Monsieur Jacques Toubon propose d'organiser un appel en " Cour d'Assises " du verdict du " Tribunal d'Assises ".

Aux deux niveaux, le jury est maintenu, dans sa composition actuelle à la Cour et restreint en Tribunal d'Assises. Pour accélérer la procédure, il prévoit la saisine du Tribunal d'Assises par le magistrat instructeur. Toutefois, il transforme la Chambre d'Accusation en chambre d'Appel que chaque par-

tie au procès pourrait saisir à tous moments.

Autre moyen de juger dans les délais normaux : le Tribunal d'Assises se réunirait " chaque fois qu'une affaire devra être jugée dans les délais prévus par la loi " (quatre mois à compter de la mise en accusation). Ce délai pourrait être exceptionnellement prolongé par le Tribunal d'Assises.

En évitant le goulet d'étranglement qu'est la chambre d'accusation - qui n'a d'ailleurs plus, dans de nombreux cas, matériellement le temps de contrôler le dossier du magistrat instructeur - le ministre français de la justice croit trouver une parade à la lenteur tant de fois décriée de la procédure criminelle.

Cette réforme va, sur deux points, dans le sens des exigences de la Cour européenne : possibilité générale et inconditionnelle d'interjeter appel et raccourcissement des délais de comparution.

Le projet reste flou sur une revendication des réformateurs : remédier aux inconvénients de l'oralité pure et simple par l'enregistrement sonore.

Comme les adversaires de la réforme ne manquent pas - et l'un d'entre les plus redoutables sera certainement le budget de la justice lui-même, on peut s'interroger sur le projet affiné et peaufiné dont l'Assemblée Nationale fera une loi à intégrer au Code de procédure pénale.

Bon nombre de techniciens du droit craignent que la montagne n'accouche d'une souris.

André JOSTEN

Sprachendienst

Le spécialiste de la traduction juridique
de et vers l'Allemand

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél.: 02/345.10.15 - Fax : 02/344.03.79

**PROBLEMES D'ARCHIVAGES ?
MANQUE DE PLACE ?**

VOTRE SOLUTION !

**Hays Information
Management**

Rue Picard, 32 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/427.71.23 - Fax : 02/420.66.86

**Software
Training Center**



**PHM
COMPUTING**

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et inscriptions

02/374.12.29



L'art d'être votre banquier.

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble : vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts : la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.

CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

Votre Service Financier du Barreau:

Tél. (02) 512.23.38 - Fax. (02) 512.36.18

Philippe STAS de RICHELLE et son équipe sont à votre entière disposition pour toutes vos opérations financières et pour vous conseiller en matière de placements et de crédits.

Ouvert chaque jour de 8h30 à 16h30.



Caisse Privée Banque S.A
Siège Social
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

Le Mémento de l'administrateur de SA

L'environnement juridique dans lequel évoluent les sociétés est de plus en plus complexe.

Ces dernières années, l'évolution du droit des sociétés a abouti à un renforcement sensible du contrôle des actionnaires sur la gestion des sociétés. Compte tenu des responsabilités de plus en plus lourdes qui pèsent sur les administrateurs de société, ceux-ci doivent être conscients de l'ampleur de leur mission et du rôle qu'ils occupent au sein de l'entreprise.

C'est pourquoi l'administrateur d'aujourd'hui se doit d'être bien informé. Le Mémento de l'administrateur de SA sera pour lui un outil indispensable.

Cet ouvrage est essentiellement pratique. Toutes les étapes de la vie d'une société anonyme et du rôle des administrateurs y sont traitées : la constitution de la société et le statut de l'administrateur-fondateur, l'exercice du mandat d'administrateur tant dans la gestion journalière que dans le cadre d'opérations particulières comme par exemple la fusion de la société, les responsabilités de l'administrateur en cas de faillite ou non respect du droit des sociétés, les obligations particulières qui

pèsent sur l'administration-liquidateur en cas de dissolution.

Le statut personnel de l'administrateur est également commenté : quelles sont ses rémunérations ? Comment sont-elles imposées ? Quels sont les frais qu'il peut déduire ? Quels sont les répercussions de ses engagements à l'égard de la société sur les biens de son conjoint ? Quel est son statut social ? Quid des administrateurs

étrangers ?

Le Mémento de l'administrateur de SA est mis à jour chaque année, tant en fonction de l'évolution de la législation que celle de la jurisprudence... et des réactions des lecteurs.

400 pages environ

Auteurs :
J.P. Vincke, J.P. Schmidt

Carte-réponse Le Mémento de l'administrateur de SA

Plus simple et plus rapide par fax au n°: 02/723 10 32

- Oui, je souhaite commander la publication suivante :
Le Mémento de l'administrateur de SA au prix de :
 2.385 F (avec abonnement)*
 2.806 F (sans abonnement)

* Si je prends un abonnement, je recevrai la dernière édition au prix indiqué. Une fois par an je recevrai les éditions actualisées.

Attention ! Les prix susmentionnés s'entendent TVA et frais inclus. Ne payez qu'après réception de la facture. Wolters Kluwer Belgique (W.K.B. sa) a repris vos coordonnées dans un fichier afin de pouvoir vous informer de ses activités. Conformément à la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez demander vos données et y apporter des corrections éventuelles.

Vous pouvez également envoyer cette carte-réponse par la poste à l'adresse suivante : Ced-Samsom, à l'attention de Corry Govaerts, Kouterveld 14 à 1831 Diegem

Entreprise _____
Nom _____ Prénom _____
Rue _____ N° _____
Code postal _____ Localité _____
Tél. _____
Fax _____
TVA _____ Date _____
Signature _____

97.64295 ADV

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef

Léon GOFFIN

Professeur émérite de l'Université de Louvain Professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Directeur

Jean-Victor LOUIS

Professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles

Secrétaire général

Denis WAELBROECK

Maître de conférences à l'Université de Bruxelles
Avocat au Barreau de Bruxelles

Secrétaire

Frédéric LOUIS

Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont depuis 1965 à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

Leur publication a été reprise, en début de 1994, par les **Editions juridiques Bruylant**.

Abonnement 1996 :

5.400 FB pour tous pays, frais d'envoi ordinaire compris.

Etablissements Emile Bruylant

rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles

Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02

BBL 310-0101028-40



Portraits à l'aquarelle et à l'huile

Tableaux sur commande

Dessins

Marcel Siraut *

artiste peintre

Parvis Sainte Alix 20 B^{te}6

1150 Bruxelles Tél: 02/762.20.76



Détectives Privés Agréés

B.D.R.I. et son équipe de collaborateurs aux compétences variées proposent une assistance aux avocats dans une grande variété de matières avec un souci rigoureux de professionnalisme, de disponibilité, de célérité et de respect de la déontologie prescrite.

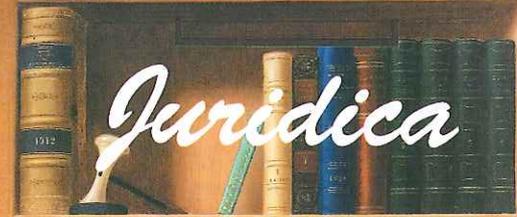
A titre d'exemple, nous intervenons dans les domaines suivants :

- Organisation d'insolvabilité
- Délinquance financière en général
- Violation de la propriété industrielle et intellectuelle
- Malversation dans le domaine de l'assurance
- Comportement douteux d'employés, de représentants
- Enquête préventive avant conclusion de contrats
- Contrôle des mises en applications de jugements coercitifs

B.D.R.I. est disposé à étudier toute autre intervention dans les limites de ses possibilités.

B.D.R.I. S.A.

Avenue de l'Hippodrome 122 • 1050 Bruxelles
tél. : 02/647 47 81 - 647 48 53 • Fax : 02/647 99 71



Achat & vente de livres d'occasion, neufs ou rares,
et de revues juridiques. Estimation de bibliothèque

rue Elise, 45 • 1050 Bruxelles • Tél.: 02/647.05.39 • Fax : 02/647.05.05
(uniquement sur rendez-vous)

Recyclage L'interdépendance des contrats

L'INTERDEPENDANCE DES CONTRATS

Jacques PERILLEUX
Vera VAN HOUTTE-VAN POPPEL
Francis WALSCHOT
Jean DE GARCIA
Hilde LAGA
Bernard HANOTIAU

ONDERLINGE AFHANKELIJKHEID VAN OVEREENKOMSTEN

Bruxelles - 1997 - Brussel

HET VLAAMS PLEITGENOOTSCHAP
BU. DE BALIE TE BRUSSEL



1. Introduction

I - Généralités

II - Problématique entre mêmes parties

Nevenovereenkomsten en hun coördinatie in het bijzonder nevenaanneming en consortium, door Vera Van Houtte-Van Poppel

I. Nevenovereenkomsten - definitie - proeve van classificatie

II. De interacties en de onderlinge invloed van nevencontracten

III. Coördinatie bij nevenaanneming

IV. Tijdelijke vereniging en consortium

V. Besluit

Onderovereenkomsten, door Francis Walschot

I. Inleiding

II. Bespreking van enkele onderovereenkomsten

- A. De onderaanneming voor bouwwerken
- B. De onderhuur

III. Conclusie

Les joint ventures, par Jean de Garcia

I. Origine et définition de la joint venture - délimitation de l'objet de l'étude

- A. Origine de la Joint Venture
- B. La Joint Venture : collaboration des parties organisée autour d'une société commune par un groupe de contrats
- C. Le Joint Venture : analyse du contenu de la convention de base organisant la Joint Venture

II. Liens particuliers entre la convention de base et les statuts de la société

- A. Opposabilité aux tiers
- B. Durée

III. Conséquences des liens entre la convention de base et les statuts de la société et les contrats satellites

Les Editions du Jeune Barreau ont le plaisir de vous annoncer la publication des actes du dernier recyclage organisé par le Jeune Barreau de Bruxelles, le Brusselse Vlaamspleitgenootschap et l'Association belge des juristes d'entreprises.

L'ouvrage est disponible très prochainement au prix de 3.200 FB.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici l'essentiel de sa table des matières.

Généralités - Problématique entre mêmes parties, par Jacques Périlleux

- A. Interprétation des conventions
- B. Durée des contrats - Conséquence de la disparition d'un contrat sur les autres
- C. Inexécution des conventions - Mésintelligence des associés

IV. Aspects de droit international privé

- A. Introduction
- B. Droit applicable
- C. Juridictions compétentes - Arbitrage

Enkele bijzondere problemen met betrekking tot het sluiten van (samenhangende) overeenkomst en met een vennootschap die deel uitmaakt van een groep door Prof. Dr. Hilde Laga en Robbie Tas

Inleiding

- I. De invloed van het loutere feit dat een van de contractspartijen behoort tot een groep van vennootschappen
- II. Vrijwillige doorbraak van de beperkte aansprakelijkheid : borgstellingen binnen de groep
- III. De patronaatsverklaring
- IV. Intuitu personae-overeenkomsten en wijziging in de controle van een van de contractspartijen

L'arbitrage et les contrats complexes, par Bernard Hanotiau

- I. Hypothèses visées et raison d'être des problèmes rencontrés
- II. Les principes de base
- III. La possibilité d'attirer dans une seule procédure les parties qui ont participé à la réalisation d'une opération économique au travers des contrats liés
- IV. Les possibilités de consolidation de procédures parallèles
- V. Les parties à la procédure d'arbitrage
- VI. La désignation des arbitres
- VII. Les demandes croisées (cross-claims)
- VIII. Le déroulement de la procédure arbitrale
- IX. L'exécution de la sentence arbitrale
- X. Conclusion

JOURNAL DES TRIBUNAUX

LES DOSSIERS DU

8
La concession de vente et l'agence commerciale
Marc Willemart, Stéphane Willemart
1995, 168 p., 1 280 BEF

9
Le blanchiment du produit des infractions
Alexia Jonckheere
Marguit Capus-Leclerc, Dean Spielmann, Veerle Willems
1996, 160 p., 1 150 BEF

10
Les sociétés commerciales
Lois des 7 et 13 avril 1995
Jean-Marc Gollier, Philippe Malherbe
1996, 210 p., 1 680 BEF

11
La responsabilité civile NOUVEAU
Chronique de jurisprudence 1985 - 1995
Jean-Luc Fagnart
1997, 134 p., 1 080 BEF

12
Chronique de droit pénal NOUVEAU
1992 - 1995
Françoise Tulkens, Michel van de Kerchove
avec la collaboration de Marie-Aude Beernaert
1997, 136 p., 1 080 BEF



LARCIER

Informations et commandes :

LARCIER c/o ACCÈS+ sprl
Fond Jean-Pâques, 4
B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48 25 00
Fax (010) 48 25 19

Chronique théâtrale

Les spectacles en plein-air de l'été

Pierre Winand

L'été printemps est là, et l'été n'est pas loin. Voici donc revenu le moment des grands spectacles en plein-air, qui rencontrent chaque année, un succès de foule mérité. A ma connaissance, nous aurons cette année le choix entre deux rendez-vous estivaux : celui devenu traditionnel, puisqu'il en sera à sa onzième édition, à l'Abbaye de Villers-la-Ville, et l'autre au Château du Karreveld.

A Villers-la-Ville, du 16 juillet au 16 août, c'est cette année "Angelo, tyran de Padoue", un mélodrame de Victor Hugo, que nous présenteront Patrick de Longrée, et Rinus Vaneslander (Del Diffusion SC), dans une mise en scène de Pierre Abs et des costumes, excusez du peu, de Thierry Bosquet. Avec également une brillante distribution puisqu'elle regroupera Gerald Marti, Jacqueline Bir, Catherine Conet, Stephen Shank, Emmanuel Guillaume, Muriel Betsy, Gudule et de nombreux autres. Suivant la définition du Petit Robert, un mélodrame est "un drame populaire dont, à l'origine, un accompagnement musical soulignait certains passages et que caractérisent l'in vraisemblance de l'intrigue et des situations, la multiplicité des épisodes violents, l'outrance des caractères et du ton".

Dans une partie de l'Abbaye non encore exploitée les années précédentes, et figurant la ville de Padoue au XVI^e siècle, vont se déchirer quatre personnages, entourés de très nombreux protagonistes: Angelo Malipieri, podestat envoyé par Venise, Catarina, sa femme, une aristocrate de haut vol, qu'il n'aime pas, et dont il n'est pas aimé, La Tisbé, célèbre comédienne, (un rôle extraordinaire pour une actrice) et Rodolfo, que l'on croit être son frère.

Angelo Malipieri vit dans la peur du Conseil des Dix par qui il se fait surveillé, et qui peut le faire dispa-

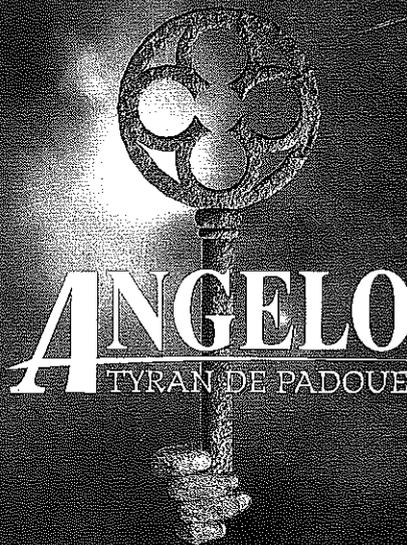
raître à tout moment. Il est amoureux-fou de La Tisbé, une superstar absolue, se produisant dans toute l'Italie, dont l'aura l'attire plus que tout. La Tisbé quant à elle, est amoureux de Rodolfo qu'elle fait passer pour son frère, mais qui lui, est épris d'une jeune femme rencontrée à Venise et qui n'est autre que Catarina. Ajoutez à cela un personnage obscur, Homodéi, espion se faisant passer pour un simple mendiant, et décidé de se venger d'avoir été autrefois repoussé par la même Catarina, et vous aurez tous les ingrédients de cette oeuvre peu connue du public d'aujourd'hui.

Pourtant elle rencontra un très vif succès et des critiques enthousiastes lors de sa création, le 28 avril 1835, trois ans avant celle de Ruy Blas. Je vous propose d'assister à ce spectacle au prix exceptionnel de 800,-Frs (au lieu de 900), pour les soirs des 18, 19, 23, 24, 26 et 30 juillet, ainsi que 1er, 5 et 7 août 97. Le spectacle commence à 21 heures, les portes étant ouvertes à 20 heures 30.

Au Château du Karreveld, (ce qui signifie paraît-il, "terre de Charles" en raison d'un bref séjour qu'y aurait fait Charles-Quint) c'est la plus célèbre comédie de William Shakespeare, "La nuit des rois", qui nous sera proposée du 16 juillet au 9 août prochain par l'ASBL Event Team.

Cette pièce, comme souvent le théâtre élisabéthain, se prête particulièrement au théâtre de plein air. En effet, rappelons-nous qu'à l'époque, au XVII^e siècle, les représentations théâtrales avaient souvent lieu, entre autre, dans des

DEL Diffusion présente
Un mélodrame de Victor Hugo.



ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE
ETÉ 1997

cours d'auberges non couvertes, avec des galeries sur trois côtés. Les places les plus hautes, et les plus chères, étaient réservées à la noblesse, tandis qu'au parterre se pressait, debout et pour quelques pences seulement, le public de la rue, le populaire. Cela explique que pour plaire à chacun, les pièces alliaient la poésie recherchée par les uns, et une action plus physique prisée par les autres. Il y aura donc tout cela, des effets spéciaux, des chorégraphies, des musiques variées, de la poésie et des combats.

L'histoire peut se résumer comme suit: Une tempête fait rage, finissant par engloutir un vaisseau à bord duquel se trouvaient Viola et son frère jumeau Sébastien. Viola échoue sur une plage du pays d'Illyrie sur lequel règne le Duc Orsino. Pour survivre, elle se déguise en homme, et parvient ainsi, à devenir page au service du Duc, sous le nom de Césario. Elle



en devient rapidement le confident intime. Celui-ci, brûlant d'amour pour la belle Olivia, charge Viola/Césario d'être son porte parole auprès de la belle. Pénible mission, Viola étant devenue quant à elle, amoureuse du Duc. Prisonnier de son personnage de page, elle tente cependant d'accomplir au mieux cette mission, et y parvient, non sans mal. Mais c'est finalement de Viola elle-même, page touchant de charme et de beauté qu'Olivia s'éprend... Quant à Sébastien, il a lui aussi eu la vie sauve, ayant échoué sur une autre plage de ce même pays. Espérant que sa soeur est vivante, il tente de la retrouver. Voici donc le frère, dans la même ville que Viola qui, depuis qu'elle a revêtu des vêtements d'homme lui ressemble comme...un frère ju-

meau. Les quiproquos ne tarderont pas à s'enchaîner, avant que cette histoire ne connaisse une fin heureuse.

Douze acteurs, danseurs et musiciens, parmi lesquels Nathalie Hannin, Nathalie Stas, Marc De Roy, Christian Léonard et Gérard Lefèvre seront mis en scène par Eric Lefèvre qui avait notamment déjà dirigé les "Fourberies de Scapin" l'été dernier au même endroit, et "Don Giovanni", opéra en plein air au château de la Hulpe durant l'été 1995.

Je vous propose des places au prix exceptionnel de 650,-Frs (au lieu de 750) à la date de votre choix. Les représentations ont lieu les mercredis, jeudis, vendredis et same-

dis à 20 H 30

Date limite d'inscription le 23 juin 97 au plus tard, par courrier au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau ou par fax au N° 640.10.34, en précisant bien le nombre de places souhaitées, la date choisie et vos coordonnées précises, et par virement au compte n° 630-0221760-77 de la Conférence. Attention, les places pour Villers-la-Ville vous seront envoyées directement à l'adresse que vous indiquerez, tandis que les places pour le Karreveld seront à retirer à l'entrée à votre nom, dès 20h, rue Jean de la Hoese - 1080 Bruxelles.

Bons spectacles d'été, et bonnes vacances à tous. ■

**BON À RENVOYER AU SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE
OU PAR FAX AU N° 640 10 34 AVANT LE 23 JUIN 1997**

Nom : Adresse complète :

VILLERS-LA-VILLE date choisie dans celles proposées :
nombre de places : x 800,-Frs =

Les places vous seront envoyées à votre adresse. Début du spectacle : 21 h - Ouverture des portes à 20 h 30.

CHÂTEAU DU KARREVELD date choisie :
nombre de places : x 650,-Frs =

Les places seront à retirer sur place dès 20 h. Début du spectacle à 20 h 30.

Total à verser au compte de la Conférence n° 630-0221760-77 =

Carrefour des Colonnes

Emmanuel Plasschaert



L'année judiciaire touche déjà à sa fin. Je regarde en arrière et me demande - et il paraît que je ne suis pas le seul - quelle sera l'ineffaçable empreinte qu'aura laissée, cette année, le carrefour des colonnes dans la vie de notre Ordre.

Il n'y eut, il est vrai, aucune marche

- à damiers blancs et noirs
- des menteurs
- en famille pour-démontrer-que-nous-ne-sommes-pas-des-voyoux¹

afin de protester contre les dysfonctionnements qui parsèment la vie (professionnelle) des stagiaires. Aucune grève, non plus, malgré la conjoncture favorable, aux grèves à tout le moins. Ce n'est pas tant que les stagiaires n'ont pas eu envie, par moments, que parce que nous avons cru - et l'avenir nous dira si nous avons raison ou tort - être en mesure de contribuer à résoudre les problèmes que nous rencontrons, par la prise d'initiatives ou encore par la formulation de propositions concrètes et réalistes. Cela, évidemment, fait

moins de bruit.

Entre-temps, la commission du stage a terminé l'examen et la discussion d'un projet de contrat de stage obligatoire. Il devrait être prochainement soumis au conseil de l'Ordre.

Entre-temps, les stagiaires ont proposé d'instaurer un cours d'aide sociale afin de pouvoir mieux traiter les dossiers distribués par le bureau de consultation et de défense.

Nous avons, à nouveau, demandé que le droit d'inscription au cours CAPA soit supprimé et, si nécessaire, compensé par la suppression de la rémunération des professeurs. Que l'on nous comprenne bien. Ce n'est pas tant la rémunération des professeurs qui est remise en cause que le droit d'inscription aux cours CAPA. Si, cependant, les finances de l'Ordre ne permettent plus de dispenser ces cours sans demander une participation à ceux qui les reçoivent et qu'il apparaît que seule la suppression de la rémunération des

professeurs soit susceptible de diminuer de façon radicale ce droit d'inscription, les stagiaires estiment que la nécessaire solidarité entre confrères devrait inciter nos confrères plus âgés, auxquels échoit l'honneur de se voir appelés par le conseil de l'Ordre à transmettre leur savoir, à renoncer à cette rémunération. Ont-ils tort ?

Entre-temps, les stagiaires ont formulé quelques propositions visant à améliorer le fonctionnement du bureau de consultation et de défense.

Entre-temps, les stagiaires ont appris que, d'un point de vue purement fiscal, il convenait de travailler au moins un an sur un dossier pro deo afin de bénéficier d'un taux d'imposition favorable.

Entre-temps, les nouveaux membres du carrefour des colonnes sont entrés en politique si on entend par politique l'activité qui consiste à s'occuper et se préoccuper des intérêts d'une communauté sans se soucier de savoir si la poursuite de cet intérêt commun coïncide avec le sien propre.

Entre-temps, l'année judiciaire touche à sa fin bien que j'ai l'impression que le carrefour des colonnes vient seulement de démarrer, que tant de choses sont encore à faire, ... Non, il n'y a pas eu de marche ni de grève. Il y a seulement eu quelques stagiaires qui, comme beaucoup d'autres confrères, ont discuté et travaillé ensemble en vue d'apporter leur pierre à l'édifice.

Ils ont l'immense joie et ce, de concert avec la Conférence, de vous inviter à les rencontrer lors de la troisième Nuit des Stagiaires qui se déroulera le 6 juin prochain.

¹ Cochez la case souhaitée.



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Les assemblées générales dans les sociétés anonymes, par François DE BAUW.
ISBN 2-8027-0781-7. - 1996, 372 p., **2.900 F.**

Code judiciaire, par Alphonse KOHL et Guy BLOCK.
ISBN 2-8027-0995-X. - 1995, 612 p., **850 F.**

Code pénal, par Françoise TULKENS et Marie-Aude BEERNAERT.
ISBN 2-8027-0668-3. - 1995, 422 p., **850 F.**

Contentieux administratif (+ annexes : textes fondamentaux), par Michel LEROY.
ISBN 2-8027-0773-6. - 1996, 816 + 86 p., **5.900 F.**

Justice internationale. De Nuremberg à La Haye et Arusha. Sous la direction de Alain DESTEXHE et Michel FORET.
ISBN 2-8027-1019-2. - 1997, 144 p., **800 F.**

La défense pénale. Techniques de l'argumentation et de l'art oratoire, par Alessandro TRAVERSI.
ISBN 2-8027-0763-9. - 1996, 212 p., **1.600 F.**

Le droit de la publicité, par Marlène LEROY et Bernard MOUFFE.
ISBN 2-8027-0764-7. - 1996, 442 p., **3.200 F.**

Droit fiscal. Principes généraux et impôts sur les revenus, par Marc DASSESSE et Pascal MINNE. 4^e édition, avec la collaboration de Roland FORESTINI.
ISBN 2-8027-1009-5. - 1996, 1032 p., **6.800 F.**

La justice pénale et l'Europe, sous la direction de Françoise TULKENS et Henri-D. BOSLY. Travaux des XV^{es} Journées d'études juridiques Jean Dabin.
ISBN 2-8027-0719-1. - 1996, 542 p., **2.850 F.**

La pratique de la copropriété. Sous la direction de Ph. DE PAGE, P. DEHAN et R. DE VAL-KENEER.
ISBN 2-8027-0779-5. - 1996, 388 p., **2.700 F.**

Regards sur un système institutionnel paradoxal. Précis de droit public belge, par Marc UYTENDAELE.
ISBN 2-8027-1028-1. - 1997, 1.092 p., **5.950 F.**

La responsabilité civile du médecin et de l'hôpital, par Thierry VANSWEEVELT.
ISBN 2-8027-1006-0. - 1996, 684 p., **4.450 F.**

La responsabilité pénale des ministres fédéraux, communautaires et régionaux. Sous la direction de Francis DELPÉRÉE et Marc VERDUSSEN.
ISBN 2-8027-1027-3. - 1997, 176 p., **1.980 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en dix classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

Pour les étudiants, prix spécial de 9.000 F plus 3 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 6 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

Le prix Piedbœuf de plaidoiries

Emmanuel Cornu



Tous les deux ans, la Fondation François Piedbœuf, qui perpétue le souvenir de Me François Piedbœuf, brillant avocat et président de la Conférence libre du Jeune Barreau de Liège, organise dans la cité ardente un concours de plaidoiries ouvert aux avocats stagiaires de tous les barreaux du Royaume comme aux étudiants de dernière année de licence en droit.

L'originalité de ce concours richement doté¹ est d'attribuer ses prix non à un plaideur déterminé, mais à la meilleure paire de plaideurs; l'esprit d'équipe est ainsi encouragé.

Quatre équipes concouraient le 1er mars dernier. Elles avaient à traiter d'un sujet touchant à la bioéthique, mais dont elles déterminaient librement le contexte factuel et juridique. Le jury, présidé par Madame le bâtonnier de Liège, comptait d'éminents juristes, parmi lesquels Monsieur Paul Martens, juge à la Cour d'arbitrage, et le doyen de Leval, de la faculté de droit de Liège.

Ouvrant la compétition, Me Florence Stainier et Maître Xavier Baus, du barreau de Liège, avaient choisi de nous entretenir du cas malheureux d'un certain Monsieur Proximus, qui avait perdu son emploi à la centrale nucléaire de Tihange à la suite de la divulgation par le docteur Mobistar, médecin attaché à la centrale, de la maladie dont Proximus était atteint. Plainte fut déposée par Monsieur Proximus à l'encontre du docteur Mobistar et, en définitive, celui-ci fut renvoyé devant le tribunal correctionnel de Liège, pour violation du secret professionnel. Plutôt que d'intervenir pour la partie civile, Me Florence Stainier avait préféré le rôle de procureur du roi. Curieuse idée et choix malheureux même dès lors qu'il s'agissait d'un concours de plaidoirie. Comme on le sait en effet, les procureurs ne plaident pas, ils savent juste requérir. Quoi qu'il en soit, Me Stainier fut un très bon procureur; un procureur savant qui connaissait la jurisprudence de la Cour de cassation; un procureur acharné qui tenait à répliquer à la défense et à

avoir à tout prix le dernier mot. Maître Xavier Baus offrit au docteur Mobistar une défense efficace. Adoptant un style simple, voire décontracté, Me Baus privilégia la clarté de l'exposé à sa forme et il en ressortait une grande force de conviction.

Maître Chantal De Bremaeker et Maître Hugues Derème, tous deux du barreau de Bruxelles, prirent ensuite la parole. Me De Bremaeker assistait Madame Gillard dans l'action qu'elle avait introduite devant le tribunal de la jeunesse de Liège contre le centre de cryopréservation d'ovocytes et de sperme. Ce centre conservait des embryons issus d'ovocytes de Madame Gillard et qui avaient été fécondés avec le sperme de son mari, depuis lors décédé. Madame Gillard voulait se faire implanter ces embryons pour essayer d'avoir un enfant de feu son mari. C'est le désir de Madame Gillard; c'était également le dernier vœu du défunt, nous expliqua Me De Bremaeker. Faisant appel à l'esprit de finesse plus qu'à l'esprit de géométrie, Me De Bremaeker se refusa de réduire cette affaire à un débat purement juridique: il s'agit là d'un cas de conscience, nous dit-elle avec émotion. Assistant le centre de cryopréservation dans sa défense, Me Derème, dont les talents de plaideur sont déjà reconnus à Bruxelles², confirma sa valeur. D'une voix forte, aux belles modulations, Me Derème n'évoluta aucune des questions juridiques et éthiques que cette affaire présentait. Plaidant l'incompétence, mais aussi l'irrecevabilité et même l'anti-constitutionnalité, Me Derème fut convaincant et éloquent. Un second prix, très mérité, ainsi que le prix du public récompensèrent les plaidoiries de Maîtres De Bremaeker et Derème.

¹ Le premier prix est de 100.000 francs belges et est, à la connaissance de l'auteur, le montant le plus élevé attribué dans le monde francophone pour un prix de plaidoiries.

² Me Derème a reçu le prix Lejeune de plaidoiries l'an dernier.

Nous nous retrouvâmes ensuite à la cour d'assises du Hainaut. Le jury populaire avait à connaître d'un acte d'euthanasie active commis par le docteur Martin Gris. Maître Anne Musimu, du barreau de Mons, avait commis la même erreur que Maître Stainier : préférer le parquet au barreau. Il eut pourtant été si facile de plaider pour une partie civile ... Maître Musimu fut légaliste dans son réquisitoire, attachée avant tout à la sécurité juridique et pour le reste tranchante comme le glaive de la justice : c'est une application sévère de la loi pénale et non une peine de principe qu'elle demanda. Maître Céline Parisse, également du barreau de Mons, fut plus convaincante dans son rôle d'avocat de la défense. Refusant que l'on puisse faire un exemple au détriment de son client, Maître Parisse plaida avec vigueur pour une assimilation au suicide de l'euthanasie à la demande du patient et invoqua avec brio Montesquieu à son secours.

Maître Céline van Zeebroeck et Maître Sébastien Evrard, du barreau de Bruxelles, nous ramenè-

rent devant le tribunal de première instance de Liège. Monsieur P. possédait des cellules en or, nous expliqua son avocat, Maître Evrard. Il en céda quelques unes et grâce aux vertus de celles-ci, la société pharmaceutique Sorel put mettre au point un vaccin contre le cancer qui fit sa fortune. Monsieur P. ne toucha pour sa part qu'une pochette de marqueurs et une décalcomanie au sigle de la société Sorel, ainsi que le prix d'un aller-retour en "Tec-wallon". Plaidant l'illégalité de la cession et subsidiairement le dol, l'erreur ou même l'enrichissement sans cause, poursuivant la condamnation de la société Sorel à d'importants dommages et intérêts en faveur de son client qui, du fait du prélèvement, souffre d'aigreurs d'estomac qu'une consommation quotidienne de pastilles Rennies ne parvient pas à soulager, Maître Sébastien Evrard nous offrit une plaidoirie très vivante, mêlant agréablement un humour féroce aux principes du droit civil. Assurément, Maître Evrard est un vrai plaideur, à la voix forte, aux expressions et aux images contrastées. Lorsqu'il dé-

nonça les faux bons samaritains que seraient certaines entreprises pharmaceutiques, qui font semblant de s'intéresser à votre santé, mais qui ne s'intéressent en réalité qu'à votre portefeuille, le public séduit ne peut qu'applaudir Maître Evrard.

C'est une réplique brillante que nous offrit Maître Céline van Zeebroeck. D'une très grande clarté d'expression et dans une langue parfaite, Maître van Zeebroeck démontra point par point l'argumentation de son contradicteur. Elle fut d'une logique imparable. Sa démonstration était un modèle de rigueur; elle sut la rendre vivante par quelques images savoureuses, propres à l'école du bâtonnier Antoine Braun, au cabinet duquel elle appartient, tout comme Maître Evrard. Les brillantes plaidoiries de Maître Evrard et de Maître van Zeebroeck furent légitimement récompensées du premier prix de la Fondation Piedboeuf. Félicitations aux heureux lauréats et à tous ceux qui eurent le mérite de participer à cette épreuve. Aucun ne démérita. ■

A propos de **LEXnet**

LEXnet ouvre véritablement de nouveaux horizons, en matière de communication.

En relation avec un cabinet de la capitale, nous devons rédiger une série de conventions pour nos clients respectifs. Avant, nous nous serions adressés mutuellement, par fax, chaque modification d'une virgule de la convention. A chaque fois, l'entièreté de la convention y serait « passée », monopolisant nos fax durant plus de 25 minutes.

Maintenant, je leur adresse par LEXnet les propositions de corrections et au besoin, nous discutons par voie informatique de la solution à donner à tel ou tel problème. Une fois la correction faite, je "clique" celle-ci pour l'envoyer à mon client belge et à la maison-mère en France. Plus de fax, pas de secrétariat inutile, coût : moins de 2 minutes de connexion LEXnet.

Peu importe également la taille du cabinet : qu'il soit composé d'un avocat ou de cinquante, LEXnet trouvera à s'appliquer.

En guise de conclusions, je puis vous affirmer que pour la majeure partie du globe, l'utilisation d'une adresse électronique professionnelle est devenue incontournable. Que dans très peu de temps il sera aussi impensable d'être privé d'adresse électronique que d'être privé de téléphone ou de fax. Voyez votre opinion à propos du fax il y a dix ans et l'usage que vous en faites maintenant !

Pierre Beretzé.

Le plus court chemin entre vos dossiers et vous.



N°1 des logiciels pour avocats

**Contactez-nous
encore aujourd'hui
afin de réaliser
l'automatisation
de votre cabinet
durant les vacances judiciaires.**

*INFORMA Europe sprl
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
Tél.: 02/272.03.80 • Fax: 02/272.03.85*

*Numéro vert : 0800/91.080
e-mail : informa@tornado.be*

Oui, je veux améliorer le rendement de mon cabinet grâce à l'informatisation.

- Je désire m'informer sur CICERO LawPack. Envoyez-moi toute la documentation sans engagement de ma part.
- Je désire être contacté pour une démonstration gratuite.

Nom :

Cabinet :

Rue :

Code postal :

Lieu :

Téléphone :

Renvoyez ce talon à :
INFORMA Europe sprl,
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
Fax 02/272.03.85

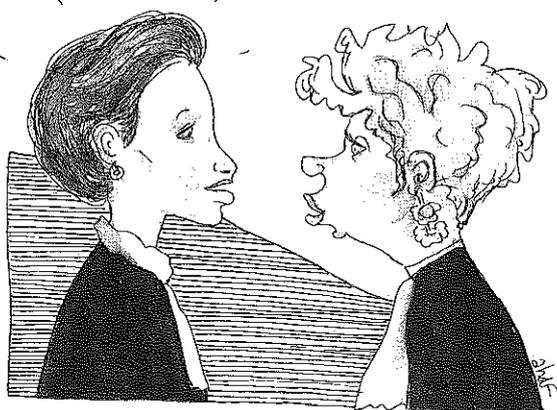


no chance

Le prévenu, multirécidiviste, coincé entre deux gendarmes d'une chambre correctionnelle, affiche un air morose : " J'ai pas de chance ", lance-t-il au Président, " c'est encore sur vous que je tombe ".

A voir son sourire, le magistrat a, semble-t-il, trouvé cela flatteur ...

X.G.



La Conférence organise depuis toujours diverses activités récréatives pour les membres du monde judiciaire. Le karting est devenu au fil des années une des activités classiques du jeune barreau. Parallèlement au " karting du jeune barreau ", Me Stéphane Boonen organise des courses de karting réservées à la fonction judiciaire. Il nous a adressé un écho de l'activité que nous reproduisons ici.

Nous étions quarante pilotes répartis en dix équipes pour disputer la troisième édition d'AVOKART - " la seule course de karting réservée à la fonction judiciaire " - le mardi 19 mars sur le circuit de City Kart à Forest. Parmi nous, des magistrats, des avocats, des membres de la police judiciaire et même Monsieur Philippe Stas de la Caisse privée. Dans une joyeuse ambiance, Me Stéphane Lempereur s'installa en tête de la course dès le départ. Il

tint la gageure d'accomplir seul les trois heures de l'épreuve et l'emporta. Il s'octroya au passage le prix du meilleur tour en course offert par les éditions Bruylant.

Derrière lui, ce fut plus disputé et l'octroi du "prix du judiciaire", récompensant le meilleur équipage cent pour cent issu de la fonction fut longtemps incertain. "Prokart" (Parquet), "Sprockeels", "Looser's" (cabinet Leplat) et "Carcol" (Carrefour des colonnes) se tenaient dans un mouchoir.

Ce fut les nivellois-wavriens qui l'emportèrent. La Coupe des Dames, offerte par les éditions Larcier, récompensa quant à elle Me Sylvie Théron. Le temps de penser plaies, bosses et courbatures et l'on se retrouvera au mois d'octobre pour la quatrième édition.

S.B.

courrier des lecteurs

Un écho publié dans la précédente livraison de La Conférence a suscité quelques commentaires rieurs et approbateurs dans leur large majorité. Nous reproduisons ci-après un extrait d'un courrier qu'un aimable lecteur a bien voulu nous adresser.

" J'ai pris connaissance avec intérêt de l'article paru dans votre précédente livraison, intitulé " annuler, c'est d'un nul ", et dont j'approuve la teneur.

Le canonnier R.oyal M.arine avait, il est vrai, mis double charge de mitraille mais j'ai toujours adoré l'âcre odeur de la poudre flottant sur les champs jonchés de minerves lacérées et de tortils éclatés.

Le 27 mars dernier, Monsieur Charles Kleinberg nous a entre-tenu de Voltaire et de son traité sur la tolérance.

Le caractère déclamatoire de sa prestation peut ne pas plaire à tous mais, lui, en tout cas, est venu et nous a offert une prestation brillante et, techniquement, parfaite.

Monsieur Kleinberg, lui, respecte son public.

En plus, il m'a donné envie de (re)lire Voltaire.

Et de pasticher un de ses intolérants quatrains.

Et de tirer un dernier shrapnell sur la baronne :

Un jour, au fond d'une grotte,
Un serpent piqua la botte,
Que pensez-vous qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva ".

X.G.



Il faut condamner les portes

Vous vous souviendrez qu'un de nos fidèles échetiers avait rédigé un entrefilet intitulé " De l'apparence " et mettait le doigt sur une pratique aussi détestable qu'injustifiée qui veut que les magistrats du siège pénètrent dans la salle d'audience et se retirent en chambre du conseil accompagnés des magistrats du parquet.

Que fait l'accusation à cette place alors que le coupable est, à ce moment encore, présumé innocent ? L'explication n'a strictement rien de logique, elle est historique.

Un lecteur de " La Conférence " a fait à la rédaction la relation d'une audience de la Cour de cassation. Il nous rapporte qu'il a fait acter par le greffier d'audience que le représentant du Parquet s'était retiré en chambre du conseil avec la Cour (ceci sans doute afin de soutenir un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg).

Après d'amènes échanges de vues, l'objection a été actée. En réaction, nous dit notre lecteur, la Cour a fait acter que ... la salle d'audience ne comporte qu'une porte.

Dans ce cas évidemment ...

Il y avait, en fait, une deuxième porte ; mais celle-ci avait été condamnée.

Moralité : les droits de l'Homme sont sauvegardés quand les portes sont condamnées.

G.K.

Le destin de Pierre

Vous aurez pu lire, dans le périodique, l'annonce du Destin de Pierre dont l'auteur ne vous est certainement pas inconnu, mais dont le titre a pu vous laisser songeur.

Hippolyte Wouters, dix ans après avoir écrit " Molière ou l'auteur imaginaire " avec Christine de Ville, a entrepris d'illustrer cette théorie en la portant sur scène.

Le destin de Pierre est une tragédie comédie qui se fonde sur un mystère historique évoqué par plusieurs auteurs dont Pierre Louys : Corneille a-t-il écrit ou non les grandes pièces signées Molière. Le destin de Pierre, c'est le drame

de Pierre Corneille contraint pour des raisons pécuniaires et politiques de vendre sa plume à Molière et de connaître les délectations obscures et les sourdes révoltes de la négritude littéraire.

Ce spectacle vous fera découvrir quelques talents cachés parmi vos confrères ou magistrats, et vous fera voyager à travers le siècle du Roi Soleil à la rencontre de Boileau, de Molière et de sa troupe, de Rouen, de Versailles, et puis de l'auteur de ces lignes ; je ne vous en dit pas plus, venez, c'est une proposition honnête, et si vous êtes déçu, on se retrouve après le spectacle ...

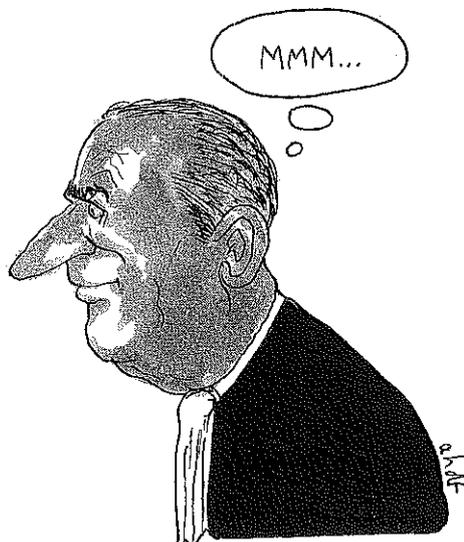
M. du P.

Revue de presse

Il nous revient qu'une presse de grande qualité aurait relevé un nombre élevé de coquilles dans notre magazine, preuve s'il en est que nous sommes lus par nos confrères, ce dont nous sommes fiers autant qu'émus.

La rédaction, toujours en quête de bonnes idées, vous propose le

petit jeu suivant : notre rédacteur en chef quelque peu distrait a malencontreusement glissé dix coquilles dans ce magazine. Pourrez-vous les trouver ? Les réponses sont à adresser au secrétariat de la Conférence pour le 1^{er} juin prochain. Le gagnant recevra une bise d'une commissaire au choix.



Activités

Grande conférence Jacqueline Harpman

13 mai 1997 à 20h30

Palais de justice de Bruxelles

Jacqueline Harpman a l'âge de son temps. Belge, psychanalyste et écrivain, elle a publié une dizaine de romans dont la plage d'Ostende, Moi qui n'ai pas connu les hommes et plus récemment, Orlanda (Ed. Grasset), qui lui a valu le Prix Médicis 1996. Femme de caractère dont l'intelligence et la sensibilité ne sont plus à démontrer, grande figure du monde psychanalytique, Jacqueline Harpman nous fait l'honneur d'être l'invitée du jeune barreau pour une conférence qui promet d'être grande et qui aura lieu le mardi 13 mai prochain au Palais de justice à 20 heures. Son thème : " le dire et l'écrire " ... A entendre absolument !

PAF : membres : 200 FB - non membres : 400 FB

Colloque «Le crédit à la consommation»

14 mai 1997 à 9h00

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles,
Palais de justice - 1000 Bruxelles

sous la direction scientifique de Me Georges-Albert Dal, ancien bâtonnier, professeur à l'Université catholique de Louvain

PAF :

I. MEMBRES de la C.J.B. de Bruxelles

- stagiaires et avocats depuis moins de 5 ans :
 - * sans déjeuner, ni livre : 2.000 F
 - * avec déjeuner et livre : 4.500 F
- avocats depuis plus de cinq ans : 6.000 F

II. NON MEMBRES

- stagiaires et avocats depuis moins de 5 ans :
 - * sans déjeuner, ni livre : 3.000 F
 - * avec déjeuner et livre : 5.500 F
- avocats depuis plus de cinq ans : 9.500 F

Renseignements & inscriptions : au secrétariat de la conférence du jeune barreau de Bruxelles,
Tél : 02/508.66.43 (de 9h30 à 12h30) Fax : 02/508.64.53

PROGRAMME

- | | |
|--|--|
| <p>09h00 Accueil des participants</p> <p>09h15 Introduction, par M. Georges-Albert Dal</p> <p>09h30 Le crédit à la consommation et les lois périphériques, par Mme Ann-Dominique Boone, juriste d'entreprise</p> <p>09h50 Le traitement des données à caractère personnel, par M. Yves Poulet, professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur</p> <p>10h10 Question time</p> <p>10h30 Pause-café</p> <p>10h50 Les montants dus en cas d'inexécution du contrat, par M. Paul-Alain Foriers, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'Université Libre de Bruxelles</p> <p>11h10 Analyse juridique des dispositions légales au sein de l'Union européenne en matière d'inexécution des contrats de crédit à la consommation, par M. Eric Balate, avocat au barreau de Mons, chargé d'enseignement à l'Université de Mons-Hainaut</p> | <p>11h30 Question time</p> <p>12h</p> <p>à 14h30 Lunch</p> <p>14 h30 Les cessions de rémunérations et les cautions, par M. Michel Forges, avocat au barreau de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'Université de Mons</p> <p>14h50 Les facilités de paiement, par Mme Françoise Domont-Naert, chercheur qualifié au Centre de droit à la consommation de l'Université catholique de Louvain</p> <p>15h20 Question time</p> <p>15h40 Les directives européennes en matière de crédit à la consommation, par M. Pierre Dejemeppe, administrateur délégué du Centre Coopératif de la consommation</p> <p>16h00 Question time</p> <p>16h20 Conclusions : vers une révision de la loi ?, par M. Frédéric de Patoul, avocat au barreau de Bruxelles</p> |
|--|--|

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer au Secrétariat de la Conférence du Jeune barreau - Palais de justice - 1000 BRUXELLES
fax 02/ 508 64 53

Je soussigné (nom, prénom, adresse, profession, téléfax):

m'inscris au colloque du 14 mai 1997 sur «Le crédit à la consommation».

Je verse la somme de au compte n° 953-0181713-01 de la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles.

Date: Signature :

Déjeuner des notaires

15 mai 1997 à 12h30

La Tour d'y voir, place du Grand Sablon, 8/9,
galerie les Vieux Sablons (1er étage)

PAF :1.300 FB

Concert de la société philharmonique de Bruxelles

16 mai 1997 à 20h00

Palais des Beaux-Arts

avec l'Orchestre National de Belgique et Marie Luise Neunecker (cor)

au programme : Claude Debussy, La Mer
Richard Strauss, Konzert Nr.2 für horn und Orchester
Igor Stravinsky, Symphonie en ut

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles a le grand plaisir de vous convier à une soirée culturelle de première qualité. La Société philharmonique de Bruxelles dont la réputation n'est pas à faire, nous propose de venir écouter la soliste Marie-Luise Neunecker interpréter des oeuvres de Debussy, Strauss et Stravinsky. Elle sera accompagnée par l'Orchestre National de Belgique placé sous la direction de Barry Wordsworth.

Les membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles bénéficient de prix très avantageux. Jugez plutôt : des places à 645 F - 525 F - 445 F - 365 F - 280 F au lieu de 795 F - 645 F - 545 F - 445 F - 345 F

Réservation auprès de la Conférence du jeune barreau (508.66.43) avant le 15 mai 1997.

ignares et cuistres s'abstenir.



Activités

Conférence Berryer à Paris

20 mai 1997 à 20h00

Palais de justice de Paris

Invité : Bernard Pivot

Vous connaissiez " La Berryer " à Bruxelles. Celle que nos amis français redoutent le plus. Celle qui est la hantise des invités. Celle qui est l'instant de folie d'orateurs téméraires.

Les Secrétaires de la Conférence du Stage de Paris organisent la deuxième " Berryer belge ", celle où les Belges feront la critique. Inutile de dire que cela va saigner.

En plus, on verra de près les cheveux gris de Bernard Pivot.

Le destin de Pierre

La pièce de notre excellent confrère, Me Hippolyte Wouters (cf. échos), prévue initialement le 21 mai 1997 a dû être annulée. L'organisateur nous signale qu'elle sera jouée à l'hôtel ASTORIA (rue Royale, 103 à 1000 Bruxelles) le 4 juin 1997 (soirée de gala) et du 25 juillet au 10 août 1997 (festival).

Le prix des places est de 750 FB (étudiants et stagiaires : 550 FB).

Les membres du jeune barreau bénéficieront d'une réduction de 100 FB s'ils achètent leurs places avant le 15 juillet 1997 par versement au compte n°953-0119807-78.

Renseignements et réservations :

ASBL ART-MANIAC - rue du Zodiaque, 16 à 1190 Bruxelles (tél. : 346.86.85 - fax. : 345.28.60)

Prix Lejeune et Janson

26 et 27 mai 1997 à 15h00

Palais de Justice

Sans conteste le concours de plaidoiries le plus prestigieux. Réservé aux stagiaires de deuxième et troisième année, ce concours sera suivi du traditionnel dîner au restaurant " La Tour d'y voir ", place du Grand Sablon, 8/9, galerie les Vieux Sablons (1er étage) à partir de 20.00 h (PAF : 1.100 FB membres - 1.300 FB non membres)

Venez encourager vos champions ou consoler (voire réanimer) les perdants.



Dîner des prix Boels

3 juin 1997 à 20h00

Restaurant "Le Prévôt"
93, rue Victor Greyson, 1050 Bruxelles

lieu : PAF :1.100 FB membres - 1.300 FB non membres

La troisième Nuit des Stagiaires

6 juin 1997 à partir de 21h30

Théâtre VARIA,
rue du Sceptre, 78 à 1050 Bruxelles

Contrairement à ce que disent les mauvaises langues, la Nuit des Stagiaires n'aura pas lieu dans les bois d'une abbaye. Il ne faudra donc pas emprunter la Porsche du patron ni fabriquer de fausses cartes de membre.

Comme il y a deux ans, les stagiaires danseront et s'amuseront pour pas cher au théâtre VARIA, rue du Sceptre, 78 à 1050 Bruxelles.

PAF :

prévente jusqu'au 1er juin : stagiaires et membres de la Conférence : 150 FB - non membres : 300 FB

à partir du 1er juin : stagiaires et membres de la Conférence : 300 FB - non membres : 600 FB

Les candidats aux élections pourront offrir des verres.



Grande Revue

11 juin 1997 à 20h00

Auditorium 44 (Passage 44)
boulevard du jardin botanique, 44 à 1000 Bruxelles

PAF :

prévente avant le 1er juin :

membres de moins de 5 ans de barreau et conjoints non avocats : 500 FB

membres de 5 à 10 ans de barreau et conjoints non avocats : 900 FB

autres membres et conjoints non avocats : 1.500 FB

non-membres : 2.200 FB

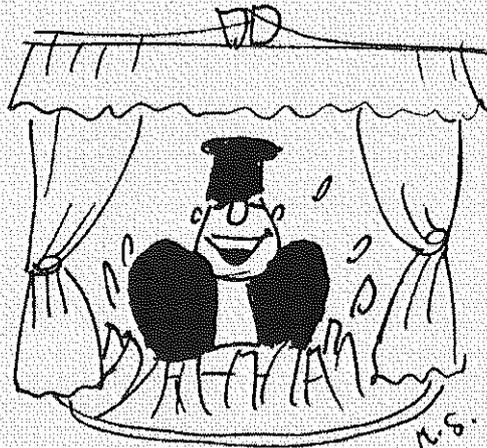
à partir du 1er juin :

membres de moins de 5 ans de barreau et conjoints non avocats : 900 FB

membres de 5 à 10 ans de barreau et conjoints non avocats : 1.500 FB

autres membres et conjoints non avocats : 2.200 FB

non-membres : 3.000 FB



Tournoi de tennis - Finale et dîner

15 juin 1997

Royal Leopold Club
av. A. Dupuich, 42 - 1180 Bruxelles

Jusqu'aux quarts de finale, les matches s'effectueront à un endroit librement convenu entre les participants. Les quarts de finale, les demi-finales et les finales auront lieu au Léopold Club les 14 et 15 juin.

Un dîner suivra les finales le 15 juin à 20 heures.

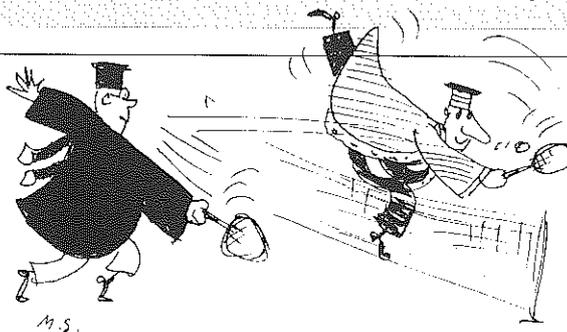
Le tableau des rencontres sera affiché le 9 juin 1997 dès 9 heures au vestiaire des avocats avec indication d'un timing précis par épreuve.

Afin que le programme puisse être respecté, les rencontres devront avoir lieu dans le délai prévu ainsi que la communication des résultats, celle-ci s'effectuant soit par inscription au tableau soit en téléphonant à Me Florence Heenen (tél. : 345.91.83).

Les joueurs n'ayant pas joué leur match ou n'ayant pas inscrit ou communiqué le résultat dans le délai seront éliminés du tournoi.

Participation aux frais : - tournoi : 350 BEF par épreuve - dîner : 1.100 BEF
à verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n°953-0181713-01.

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél : 508.66.43 de 9h30 à 12h30) au plus tard le 6 juin 1997.



Déjeuner des candidats

27 juin 1997 à 12h00

Restaurant "le Stekerlapatte"
4, rue des prêtres à 1000 Bruxelles

PAF : 1.100 FB membres - 1.300 FB non membres

Assemblée générale

27 juin 1997 à 15h00

Palais de Justice

Voir annonce page suivante

Recyclages de l'année 1997/1998

- octobre 1997 : recyclage sur les réseaux informatiques.
- décembre 1997 : recyclage sur la distribution commerciale indépendante, sous la direction scientifique de Me. A.Cl. Delcorde
- février 1998 : recyclage sur la restitution des lieux loués à l'expiration du contrat de bail, sous la direction scientifique de Me. P.A. Foriers
- avril 1998 : un recyclage sur le 20ème anniversaire de la loi sur les contrats de travail, sous la direction scientifique de Me. Cl. Wantiez



Convocation à l'Assemblée Générale

Chers Confrères,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale de la Conférence qui aura lieu le vendredi 27 juin 1997 à 15 h 00 en la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel.

L'ordre du jour en sera le suivant :

- rapport du Secrétaire de la Commission administrative ;
 - rapport du Trésorier de la Commission administrative ;
 - approbation des comptes et décharge de la Commission administrative ;
 - élection de la Commission administrative pour l'année 1997-1998 ;
- a. élection d'un Président, d'un vice-président et d'un Directeur en remplacement de Me Marc Demartin, Michel Vlies et Geneviève Tassin, sortants et non rééligibles ;
- b. élection de l'Orateur de la Conférence pour la Rentrée pour l'année judiciaire 1998-1999 ;
- c. élection de quatre membres de la Commission administrative en remplacement de Me Gérard Kuyper, Antoine Henry de Frahan, Aline Kahn et Chantal De Bremaeker, sortants et non rééligibles.

Les candidatures à la Commission doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de 10 membres de la Conférence au moins avant le 15 juin au secrétariat de la Conférence.

Seuls les avocats du Barreau de Bruxelles membres en règle de cotisation pourront présenter leur candidature et prendre part au vote.

Nous vous prions d'agréer, chers Confrères, l'expression de nos sentiments très dévoués.

Le Président,
Marc Demartin

Le Secrétaire,
Gérard Kuyper

Agenda 1996-1997

MAI

- 13 : grande conférence Jacqueline Harpman
- 14 : Recyclage : le crédit à la consommation
- 15 : Déjeuner des notaires
- 16 : Concert de la Société philharmonique de Bruxelles
- 20 : Conférence Berryer
- 26-27 : Prix Lejeune et Janson

JUIN

- 3 : Dîner des prix Boels
- 6 : Nuit des stagiaires
- 11 : Grande Revue
- 15 : Tournoi de tennis
- 27 : Déjeuner des candidats
- 27 : Assemblée générale

Petites informations

Grande revue du jeune barreau :

La Conférence recrute

Vous vous sentez une âme et un cœur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?

Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1997. N'hésitez pas à vous faire connaître par écrit ou par téléphone, au Président, Marc DEMARTIN.

Adressographes

La Conférence du jeune barreau possède des adressographes complets, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adressographes sont mis à la disposition de tous et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 12h).

Petites annonces dans «La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars), le 15 mars (numéro de mai).

Prix exclusivement réservé aux avocats : 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Articles à publier dans «La Conférence»

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contri-

bution. Merci de contacter à cet égard, de préférence par courrier ou par télex, Me Gérard KUYPER (tél. 02/675.30.30 - Fax : 02/675.30.31).

Groupements et associations

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Michel VLIES (tél.02/217.39.90-Fax: 02/218.06.72)

Cercle Marin

La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique. Elle sera animée, cette année, par Me Florence HEENEN (tél. 02/345.91.83 - Fax : 02/344.51.81) et Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

Palais littéraire et artistique

Le Palais littéraire et artistique donne la parole à tous ceux et celles qui désirent faire connaître une œuvre ou un artiste. Comme par le passé, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles serait heureuse d'accueillir des orateurs appartenant au monde judiciaire et disposés à nous dévoiler leurs talents de critiques d'art ou d'artistes... Toute personne intéressée est priée de prendre contact à ce propos avec Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

A VENDRE

Appartement familial, trois chambres, tout confort (année 1969), 2ème étage, avec garage, cave et emplacement de stationnement
ET
au rez-de-chaussée studio 54m² pouvant servir de cabinet
WOLUWE-ST-PIERRE
(Chant d'Oiseau)
Tél. : 771 88 15 après 19h.

A VENDRE

en vue de profession libérale ou de prestations de services
Berchem-Ste-Agathe
Place Dr Schweitzer
rez commercial de 300 m²

Renseignements et visites :
02/469 01 28

A VENDRE

Ixelles - Roosevelt
rez commercial
pour profession libérale
ou prestations de services
70 m² - 85 m² + 11 m² d'archives

Renseignements et visites :
02/646 85 50

Groupement d'avocats

Bd Louis Schmidt, 72
1040 Bruxelles

Offre de location

Bureaux
dans une maison de maître rénovée

Installation nouvelle appropriée :
accueil, central téléphonique, salle de conférence, bibliothèque, cafétaria, parking clientèle, proximité transports en commun

Perspective de groupement ou association location complémentaire pour collaborateurs et stagiaires, local secrétariat

Contacteur
Florence Van de Putte
Tél. 02/736.60.24

Avocat spécialisé en droit fiscal,

25 ans de barreau, cherche à s'intégrer dans une association existante ou à constituer.

Pour les contacts : Tél. : 216.55.30

Agenda des fournisseurs et services spécialisés

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats

Voir annonce page 25

INFORMA Europe
Lovegemstraat 8 • 1861 Wolvertem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272 03 85



APPLICATIONS

AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE

Tél. : 071/30 22 06 • Fax : 071/30 58 59
Tél. et Fax : 02/721 42 58



CompuServe 101661,2777

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
Modem : 02/732 00 67

AISE
CENTER **MEMLEX**
(AVOCATS)

DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Rue de Taillis-Pré, 36
6200 Châtelineau
Tél. : 071/38 90 05 • Fax : 071/38 09 07

LEXel

La solution informatique
pour la gestion de votre cabinet d'avocat

Pyramique SA
60c Avenue de la Toison d'Or • 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 54 76



TRANSLATION CENTER

Avenue Louise 149/24 • B 1050 Bruxelles
Tél. : 02/535 74 44 • Fax : 02/535 75 75
Modem : 02/535 76 40

APPAREILS DE DICTÉE

DICTEE
CENTER

R. Sakellario



88a Chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 47 65 • Fax : 02/534 10 74

DOCUMENTS EXCHANGE

Hays Document
Exchange

3 Place Thomas Balis • 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660 21 21 • Fax : 02/660 22 33

ARCHIVAGE

Hays Information
Management

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/427 71 23 • Fax : 02/420 66 86

FOURNITURES DE BUREAUX

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93

TRAITEURS

LES FRERES
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

RESTAURANTS



4-6 Rue de l'Épée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 76 39

RALIER

Accessoires toutes marques

Toners laserprinters - Fax et copieurs
125 Rue Potaarde
1082 Bruxelles
Tél. : 02/469 03 33 • Fax : 02/469 02 80

Gastronomical Events
ALL ONE
02/347 11 83
Service & Equipment

134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Fax : 02/343 42 03

La Cuisine
au Beurre



2a Rue du Faucon
1000 Bruxelles
Tél. : 02/502 19 81

